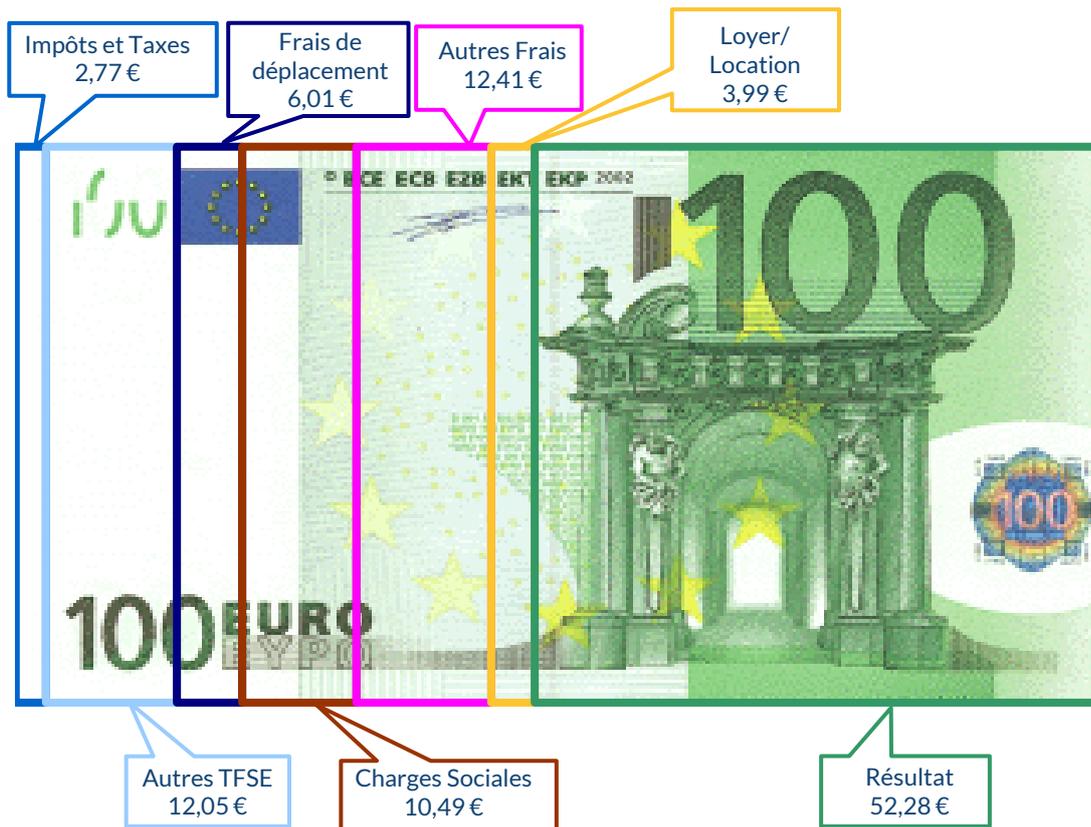
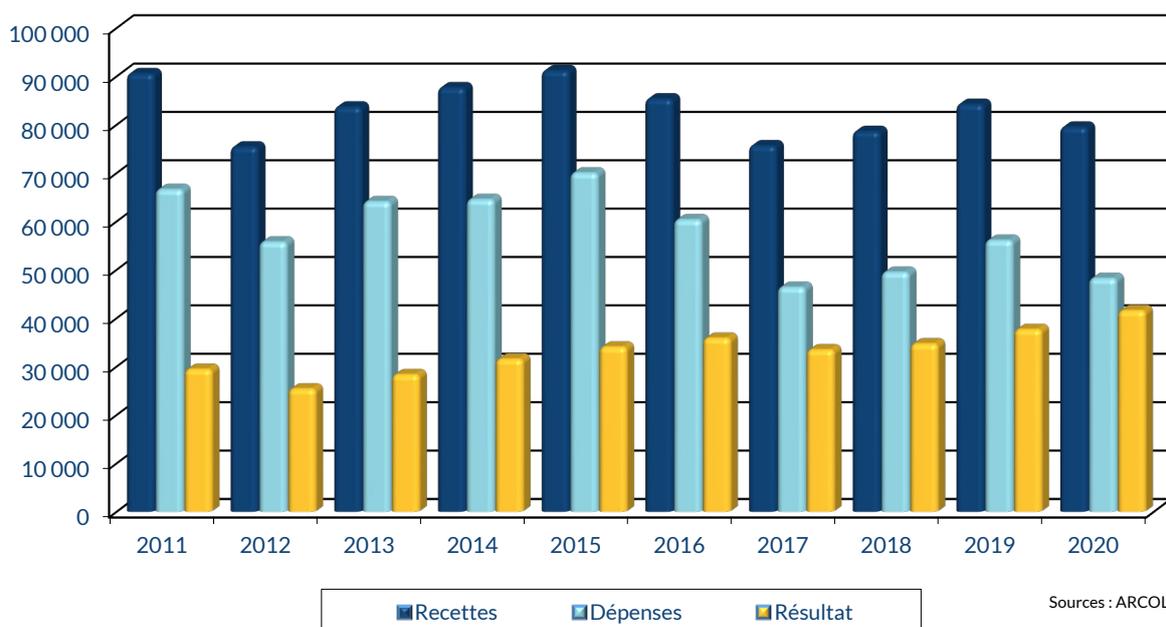


## UTILISATION DE 100 € DE RECETTES EN 2020



## ÉVOLUTION DE LA PROFESSION SUR 10 ANS



**RENNES**  
8 place du Colombier  
BP 40415  
35 004 RENNES Cedex

**VANNES**  
1 rue Anita Conti  
56 000 VANNES

**PARIS**  
15 avenue Trudaine  
75 009 PARIS

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		BUREAU D'ÉTUDE	
N° SIRET	si exercice en société (2)	si exercice en société (2)	AV
25 Adhérents			
Résultat déterminé (2) « d'après les règles de recettes-dépenses » AK			
Comptabilité tenue (2) : Hors taxe (CV) <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse (CW) <input type="checkbox"/> Non assujéti à la TVA			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou d'un AM d'adhésion d'un vésicir fiscal			
Années de perception des salaires nets AR			
Années de perception des salaires nets AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau n° 2035)			
BA			
1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	79 550 100,24 %
2	A. cédure	AB	
3	Débours payés pour le compte des clients (2)	AC	33 0,24 %
4	Honoraires rattachés (dont suppléments rattachés)	AD	79 517 100,00 %
5	Produits financiers (4)	AE	3 0,01 %
6	Gains divers (5)	AF	3 128 3,93 %
7		AG	82 649 100,94 %
TOTAL (ligne 4 à 6) AG			
8	Achats (6)	BA	1 157 1,46 %
9	Frais de personnel	BB	12 425 15,53 %
10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	1 899 2,39 %
11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD	
12	Taxe sur la valeur ajoutée	JY	509 0,64 %
13	Impôts et taxes	BS	409 0,51 %
14	Contribution économique territoriale	BV	1 287 1,62 %
15	Autres impôts	BF	2 550 3,21 %
16	Loyer et charges locatives	BG	624 0,78 %
17	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	
18	Entretien et réparations	BX	934 1,17 %
19	Personnel intermédiaire	BY	
20	Petit outillage (11)	BZ	635 0,80 %
21	Chauffage, eau, gaz, électricité	CA	420 0,53 %
22	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (1)	CB	2 144 2,70 %
23	Primes d'assurances	CC	5 445 6,85 %
24	Frais de véhicules (12)	CD	4 371 5,50 %
25	Autres frais de déplacements (voyages, ...)	CE	405 0,51 %
26	Charges sociales personnelles	CF	
27	Charges sociales obligatoires	CG	5 762 7,09 %
28	dont cotisations facultatives Madelin	CH	
29	dont cotisations facultatives Madelin	CI	2 367 2,92 %
30	Frais de réception, de représentation et de congrès	CJ	339 0,43 %
31	Fouritures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	CK	1 888 2,37 %
32	Frais d'actes et de contenu	CL	67 0,08 %
33	Cotisations syndicales et professionnelles	CM	304 0,38 %
34	Autres frais divers de gestion	CN	1 932 2,43 %
35	Frais financiers (14)	CO	107 0,14 %
36	Pertes diverses (15)	CP	28 0,04 %
37		CQ	
TOTAL (lignes 8 à 32) BR			
48 226 60,55 %			

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2020 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		BUREAU D'ÉTUDE	
N° SIRET	si exercice en société (2)	si exercice en société (2)	AV
25 Adhérents			
Excédent (ligne 7 – ligne 33)			
34	Plus-values à court terme (16)	CA	34 422 43,23 %
35	Divers à réintégrer (17)	CB	11 264 14,17 %
36	Bénéfice Société civile de moyen (18)	CC	
37		CD	
38		CE	45 686 57,45 %
TOTAL (ligne 34 à 37) CE			
39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)	CF	
40	Frais d'établissement (19)	CG	
41	Dotations aux amortissements (20)	CH	821 1,03 %
42	Moins-values à court terme	CI	
43	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CS	
44	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	AW	
45	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CU	
46	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CV	
47	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
48	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
49	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
50	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
51	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
52	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
53	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
54	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
55	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
56	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
57	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
58	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
59	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
60	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
61	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
62	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
63	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
64	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
65	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
66	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
67	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
68	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
69	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
70	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
71	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
72	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
73	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
74	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
75	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
76	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
77	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
78	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
79	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
80	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
81	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
82	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
83	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
84	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
85	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
86	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
87	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
88	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
89	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
90	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
91	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
92	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
93	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
94	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
95	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
96	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
97	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
98	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
99	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
100	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
101	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
102	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
103	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
104	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
105	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
106	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
107	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
108	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
109	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
110	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
111	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
112	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
113	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
114	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
115	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
116	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
117	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
118	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
119	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
120	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
121	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
122	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
123	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
124	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
125	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
126	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
127	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
128	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
129	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
130	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
131	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
132	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
133	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
134	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
135	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
136	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
137	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
138	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
139	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
140	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
141	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
142	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
143	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
144	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
145	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
146	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
147	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
148	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
149	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
150	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
151	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
152	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
153	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
154	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
155	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
156	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
157	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
158	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
159	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
160	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
161	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
162	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
163	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
164	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
165	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
166	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
167	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
168	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
169	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
170	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
171	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
172	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
173	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
174	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
175	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
176	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
177	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
178	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
179	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
180	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
181	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
182	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
183	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
184	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
185	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
186	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
187	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
188	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
189	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
190	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
191	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
192	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
193	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
194	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
195	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
196	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
197	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
198	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
199	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
200	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
201	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
202	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
203	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
204	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
205	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
206	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
207	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
208	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
209	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
210	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
211	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
212	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
213	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
214	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
215	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
216	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
217	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
218	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
219	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
220	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
221	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
222	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	
223	Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoriale entrepreneur »	CC	</

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		BUREAU D'ETUDE											
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	79 550	100,04 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	33	0,04 %	
	4	Montant net des recettes										AD	79 517	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE	3		
	6	Gains divers (5)										AF	3 128	3,93 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	82 649	103,94 %	
D É P E N S E S  P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 157	1,46 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	12 425	15,63 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 899	2,39 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	509	0,64 %	
	13			Autres impôts								BS	409	0,51 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 287	1,62 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 550	3,21 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	624	0,78 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	BH	9 579	12,05 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 776	6,01 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											405	0,51 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	5 762				BK	8 343	10,49 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 367		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	214						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	4 531	5,70 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles														
30	Autres frais divers de gestion											1 932	2,43 %		
31	Frais financiers (14)										BN	107	0,13 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	28	0,04 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 226	60,65 %		



NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **BUREAU D'ETUDE**

N° SIRET

25 Adhérents

<b>DÉTERMINATION DU RÉSULTAT</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>Excédent (ligne 7 – ligne 33)</b>				CA	<b>34 422</b> 43,29 %	
		<b>35</b>	Plus-values à court terme (16)				CB		
		<b>36</b>	Divers à réintégrer (17)				CC	<b>11 264</b> 14,17 %	
		<b>37</b>	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		<b>38</b>	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	<b>45 686</b> 57,45 %	
		<b>39</b>	<b>Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)</b>				CF		
		<b>40</b>	Frais d'établissement (19)				CG		
		<b>41</b>	Dotations aux amortissements (20)				CH	<b>821</b> 1,03 %	
		<b>42</b>	Moins-value à court terme				CK		
		<b>43</b>	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	<b>3 295</b> 4,14 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		<b>44</b>	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	<b>45</b>	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	<b>4 116</b> 5,18 %		
	<b>46</b>	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	<b>41 570</b> 52,28 %		
	<b>47</b>	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	<b>15 105</b>		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	<b>1 650</b>		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rattachés :				CZ	<b>7</b>		
<b>6</b>	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
<b>7</b>	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			10 221			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

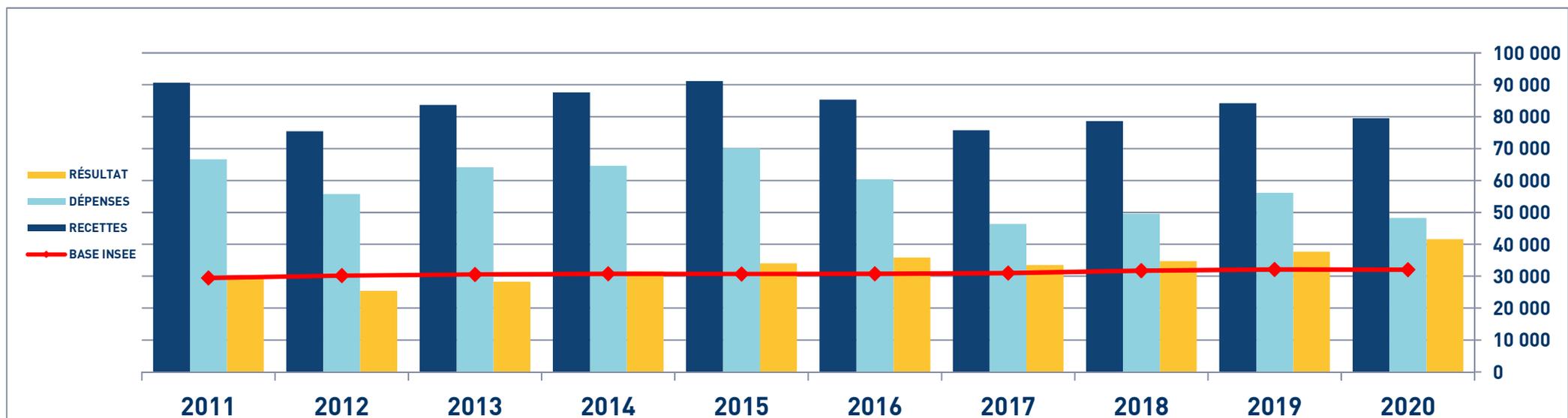
2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2020 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

# STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – BUREAU D'ETUDE

 <b>2020</b> <small>ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES www.arcolib.fr</small>		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 72 163 €		de 72 164 € à 229 811 €		
		15 Adhérents		11 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	43 097	100,13 %	128 588	100,00 %	
	A déduire : Débours payés					
	Honoraires rétrocedés	55	0,13 %			
	<b>Montant net des Recettes</b>	<b>43 042</b>	<b>100,00 %</b>	<b>128 588</b>	<b>100,00 %</b>	
	Produits financiers			7	0,01 %	
Gains divers	2 557	5,94 %	3 894	3,03 %		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 599</b>	<b>105,94 %</b>	<b>132 490</b>	<b>103,03 %</b>	
DÉPENSES	Achats	614	1,43 %	1 794	1,40 %	
	Salaires nets	4 668	10,85 %	24 792	19,28 %	
	Charges sociales sur salaires	8	0,02 %	4 305	3,35 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	407	0,95 %	653	0,51 %	
	Autres impôts	411	0,95 %	370	0,29 %	
	CSG déductible	976	2,27 %	1 796	1,40 %	
	Loyers et charges locatives	983	2,28 %	4 896	3,81 %	
	Location de matériel et mobilier	909	2,11 %	823	0,64 %	
	- Entretien et réparations	702	1,63 %	1 272	0,99 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	568	1,32 %	766	0,60 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	393	0,91 %	636	0,49 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 605	3,73 %	2 937	2,28 %	
	- Primes d'assurances	3 461	8,04 %	8 225	6,40 %	
		<b>TOTAL T.F.S.E.</b>	<b>6 730</b>	<b>15,64 %</b>	<b>13 837</b>	<b>10,76 %</b>
	- Frais de véhicules	2 660	6,18 %	6 317	4,91 %	
	- Autres frais de déplacements	193	0,45 %	703	0,55 %	
		<b>TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS</b>	<b>2 853</b>	<b>6,63 %</b>	<b>7 019</b>	<b>5,46 %</b>
	- Charges sociales Obligatoires	4 025	9,35 %	8 258	6,42 %	
	- Charges sociales Facultatives Madelin	2 315	5,38 %	2 603	2,02 %	
	- Charges sociales Facultatives NPER	115	0,27 %	330	0,26 %	
		<b>CHARGES SOCIALES PERSONNELLES</b>	<b>6 455</b>	<b>15,00 %</b>	<b>11 191</b>	<b>8,70 %</b>
- Frais de réception, représentation, congrès	193	0,45 %	507	0,39 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 417	3,29 %	2 757	2,14 %		
- Frais d'actes et contentieux	52	0,12 %	145	0,11 %		
- Cotisations syndicales et professionnelles	344	0,80 %	556	0,43 %		
- Autres frais divers de gestion	505	1,17 %	3 811	2,96 %		
	<b>TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	<b>2 512</b>	<b>5,84 %</b>	<b>7 777</b>	<b>6,05 %</b>	
Frais financiers	99	0,23 %	143	0,11 %		
Pertes diverses	42	0,10 %	45	0,03 %		
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>27 666</b>	<b>64,28 %</b>	<b>79 441</b>	<b>61,78 %</b>	
RÉSULTAT	Excédent	17 933	41,66 %	53 049	41,26 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	5 217	12,12 %	21 443	16,68 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotations aux amortissements	929	2,16 %	633	0,49 %	
	Moins-values à court terme					
Divers à déduire	2 401	5,58 %	4 487	3,49 %		
Déficit SCM						
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>19 820</b>	<b>46,05 %</b>	<b>69 372</b>	<b>53,95 %</b>	
Kilométrage moyen		5 327 km		17 563 km		

En eUROS

Année	2011	% Var.	2012	% Var.	2013	% Var.	2014	% Var.	2015	% Var.	2016	% Var.	2017	% Var.	2018	% Var.	2019	% Var.	2020
Nb Adhérents	55	11/12	49	12/13	46	13/14	36	14/15	36	15/16	39	16/17	30	17/18	32	18/19	30	19/20	25
<b>RECETTES NETTES</b>	<b>90 580</b>	<b>-16,75</b>	<b>75 412</b>	<b>10,98</b>	<b>83 690</b>	<b>4,76</b>	<b>87 675</b>	<b>4,01</b>	<b>91 193</b>	<b>-6,40</b>	<b>85 360</b>	<b>-11,34</b>	<b>75 676</b>	<b>3,90</b>	<b>78 625</b>	<b>7,14</b>	<b>84 242</b>	<b>-5,61</b>	<b>79 517</b>
Ch. de personnel	15 374		17 026		18 858		20 451		21 213		18 905		8 054		11 249		12 562		12 614
Impôts et Taxes	2 176		2 221		2 810		2 948		2 926		3 060		2 651		3 412		4 157		2 205
Locations	3 007		2 774		3 671		3 923		3 752		3 789		3 252		3 363		3 530		3 174
Transport et Dépl.	7 518		6 642		7 974		8 007		7 937		6 265		6 388		5 361		5 153		4 776
Ch. Soc. Perso.	7 178		9 734		11 440		11 648		13 323		12 019		10 673		9 037		13 501		8 343
Autres Charges	31 380		17 358		19 354		17 576		20 888		16 316		15 378		17 072		17 200		17 114
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>66 633</b>	<b>-16,33</b>	<b>55 755</b>	<b>14,98</b>	<b>64 107</b>	<b>0,70</b>	<b>64 553</b>	<b>8,50</b>	<b>70 039</b>	<b>-13,83</b>	<b>60 354</b>	<b>-23,13</b>	<b>46 396</b>	<b>6,68</b>	<b>49 494</b>	<b>13,35</b>	<b>56 103</b>	<b>-14,04</b>	<b>48 226</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>29 451</b>	<b>-13,77</b>	<b>25 395</b>	<b>11,60</b>	<b>28 340</b>	<b>11,33</b>	<b>31 552</b>	<b>7,93</b>	<b>34 055</b>	<b>5,36</b>	<b>35 880</b>	<b>-6,69</b>	<b>33 480</b>	<b>3,66</b>	<b>34 706</b>	<b>8,58</b>	<b>37 685</b>	<b>10,31</b>	<b>41 570</b>



# BUREAU D'ÉTUDES

## SYNTHÈSE DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

en euros

ANNÉES :	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES	95 067	98 045	106 948	107 294	110 277	115 611	104 732	95 179	94 189	94 508	90 580	75 412	83 690	87 675	91 193	85 360	75 676	78 625	84 242	79 517
DÉPENSES	61 086	60 965	63 241	69 730	67 172	70 956	64 543	63 337	70 881	66 032	66 633	55 755	64 107	64 553	70 039	60 354	46 396	49 494	56 103	48 226
RÉSULTAT	35 147	36 202	41 248	36 881	41 097	47 757	41 746	33 747	27 174	31 850	29 451	25 395	28 430	31 552	34 055	35 880	33 480	34 706	37 685	41 570

